



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

---

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 13 août 2018 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Jacques Boisvert  
Cédric Tremblay  
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h00.

#### **ADMINISTRATION**

2018-08-146

##### **(1) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018
3. Comptes à approuver et à payer
4. Adoption du règlement # 381-2 modifiant le règlement 381-1-2015 concernant les nuisances
5. Avis de motion – règlement numéro 362-2 modifiant le règlement 362 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
6. Présentation du projet de règlement numéro 362-2 modifiant le règlement 362 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux
7. Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités
8. Première révision budgétaire 2018 de l'OMH de la Bonne Aventure
9. Accusé réception - demande de dérogation au règlement 392-2 - tarifs et modalités locaux municipaux
10. Contrat de travail – collaboratrice à la direction générale – Denyse Riquier
11. Embauche d'une direction générale par intérim
12. Travaux de balayage de la rue Principale (route 347)
13. Travaux 2018 - voirie et entretien terrain
14. Projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de Lanaudière
15. Dragage de l'étang de la rivière Bonaventure
16. Demande en dérogation mineure – 1930 rue Principale (REPORTÉ)
17. Accusé réception – plainte concernant la nuisance d'une roulotte
18. Coordination du déroulement des marchés fermiers
19. Élagage d'assainissement de deux arbres à l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland
  - a. (AJOUT) Projet pour l'Espace culturel Jean-Pierre Ferland



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

20. Période de questions
21. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-08-147

**(2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Hélène Houde

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-08--148

**(3) Comptes à approuver et à payer**

Considérant que le conseil municipal a reçu la liste des déboursés du 10 juillet 2018 au 13 août 2018 sur laquelle figure l'ensemble des dépenses à approuver et à payer :

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Hélène Houde

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :

Chèques et prélèvements émis du 10 juillet 2018 au 13 août 2018	62 239.04 \$
Salaires payés au cours du mois de juillet	11 409.67 \$
<b>Total</b>	<b>73 648.71 \$</b>

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-08-149

**(4) Adoption du règlement # 381-2 modifiant le règlement 381-1-2015 concernant les nuisances**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal souhaite assouplir l'application de l'article 3.4.5 du règlement 381-1-2015 ;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 juillet par Jacques Boisvert sous le numéro # 2018-07-137 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

**ATTENDU** que tous les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**En conséquence et pour ces motifs :**



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Hélène Houde

Que le conseil municipal de Saint-Norbert décrète ce qui suit :

---

**ARTICLE 1 : PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 :**

L'article 3.4.5 doit désormais se lire comme suit :

Constitue une nuisance :

- a) le fait par le propriétaire d'un immeuble de laisser pousser sur un tel immeuble des mauvaises herbes et des plantes envahissantes. Il demeure obligatoire de respecter les bandes riveraines.
- b) sans limiter la portée de ce qui précède, **spécifiquement pour la façade de la résidence**, le fait par le propriétaire de ne pas entretenir, le fait de laisser pousser des broussailles et la végétation en friche, le fait de laisser pousser du gazon d'une hauteur supérieure à 20 centimètres.

**ARTICLE 3 :**

L'article 3.4.5.1 est ajouté et se lit comme suit :

Définitions :

- «façade» :  
face d'un bâtiment qui comprend l'entrée principale et qui donne sur la rue.
- «entretenir» :  
faire en sorte qu'une chose ne se dégrade pas.
- «mauvaises herbes» :  
l'herbe à poux, l'herbe à puce, la berce du caucase ou toutes plantes allergènes ou encore toute autre plante reconnue nuisible et /ou dangereuse par le ministère de l'Environnement du Québec
- «Plantes envahissantes»  
la phragmite et la renoué japonaise
- «broussailles» :  
végétation composée d'arbustes et de plantes épineuses.
- «gazon» :  
herbe courte, fine, dense recouvrant un terrain.

**ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Monsieur le maire demande le vote.

Le règlement est adopté à l'unanimité des membres du conseil présents.

Règlement adopté à Saint-Norbert, ce 13 août 2018.

---

**Michel Lafontaine**  
Maire

---

**Caroline Gagnon**  
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité  
de St-Norbert

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

2018-08-150

**(5) Avis de motion – règlement numéro 362-2 modifiant le règlement 362 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Jacques Boisvert donne avis de motion à l'effet que le règlement numéro 362-2 modifiant le règlement numéro 362 code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera adoptée à une séance ultérieure.

PRÉSENTATION

**(6) Présentation du projet de règlement numéro 362-2 modifiant le règlement 362 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Jacques Boisvert dépose le projet de règlement 362-2 modifiant le règlement 362 - code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Essentiellement, le projet de règlement vise à interdire au directeur général & secrétaire-trésorier ainsi qu'à tout adjoint au directeur général & secrétaire-trésorier, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité, et ce dans les douze mois qui suivent la fin de son emploi.

2018-08-151

**(7) Entente et autres formalités découlant de l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rue au DEL avec services connexes pour le bénéfice des municipalités**

CONSIDÉRANT QUE l'article 14.7.1 du Code municipal [ou 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes] prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

CONSIDÉRANT QUE, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« Appel d'offres ») au bénéfice des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vue adjudger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « Contrat »);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité doit conclure une entente avec la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux  
Appuyé par Patrick Pilon

QUE la Municipalité de Saint-Norbert participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère;

QUE Caroline Gagnon, directrice générale, soit autorisée à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

QUE Caroline Gagnon, directrice générale, soit autorisée à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Saint-Norbert, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres;

QUE le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-08-152**

#### **(8) Première révision budgétaire 2018 de l'OMH de la Bonne Aventure**

Considérant que la Société d'habitation du Québec a transmis à l'Office municipal d'habitation de la Bonne Aventure un premier budget révisé pour l'année financière 2018;

Considérant que la contribution municipale qui avait été fixée à 49 \$ et adoptée par la résolution # 2018-01-010, passe à 1254 \$ ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Jacques Boisvert

Que le premier budget révisé de l'année 2018 de l'Office municipal d'habitation de la Bonne Aventure soit adopté et qu'un chèque au montant de 1205 \$ représentant l'écart à payer soit émis.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-08-153**

#### **(9) Accusé réception - demande de dérogation au règlement 392-2 - tarifs et modalités locaux municipaux**

Considérant que Mme Liliane Blais, présidente du Réseau des aidants naturels d'Autray, a adressé à la Municipalité une demande de dérogation au règlement 392-2 concernant les tarifs et modalités locaux municipaux pour l'utilisation de la salle municipale sans frais ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal accuse réception de la demande, mais se voit dans l'obligation de maintenir l'application du règlement 392-2 par souci d'équité envers tous les organismes non locaux.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**2018-08-154**

#### **(10) Contrat de travail – collaboratrice à la direction générale – Denyse Riquier**

Considérant que madame Riquier a été embauchée par la Municipalité de Saint-Norbert le 17 février 2014;

Considérant qu'il y a lieu de consigner les conditions de travail de Mme Riquier dans un contrat de travail;

Considérant que le présent contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales de droit public prévues à la Loi sur les normes du travail [L.R.Q., c. N-1.1] qui s'appliquent à Mme Riquier;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de contrat ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

D'entériner le contrat de travail de Mme Denyse Riquier tel que présenté ;

D'autoriser le maire et la direction générale à signer ledit contrat.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-08-155

#### **(11) Embauche d'une direction générale par intérim**

Considérant que Mme Caroline Gagnon a remis sa démission du poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Norbert le 6 août dernier ;

Considérant que Mme Gagnon quittera ses fonctions le 30 août prochain ;

Considérant que la municipalité désire embaucher madame Diane Desjardins pour occuper le poste de directrice générale par intérim;

Considérant que madame Diane Desjardins accepte d'occuper le poste de directrice générale par intérim;

Considérant que les parties désirent consigner dans un contrat les conditions de travail de la directrice générale par intérim;

Considérant que le présent contrat n'a pas pour effet de déroger aux normes minimales de droit public prévues à la Loi sur les normes du travail [L.R.Q., c. N-1.1] qui s'appliquent à la directrice générale;

Considérant que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de contrat ;

Considérant que Mme Desjardins entrera en fonction le 15 août permettant ainsi une transition avec Mme Gagnon actuellement en poste ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Patrick Pilon

D'entériner le contrat de travail de Mme Diane Desjardins tel que présenté ;

D'autoriser le maire à signer ledit contrat.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **TRANSPORT**

2018-08-156

#### **(12) Travaux de balayage de la rue Principale (route 347)**

Considérant que le ministère des Transports procède chaque année au balayage de la route 347 par octroi d'un contrat ;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

Considérant que l'entrepreneur ayant remporté l'appel d'offres du ministère a abandonné son contrat ;

Considérant que le ministère a dû prendre la décision de ne pas retourner en appel d'offres vu les courts délais ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Hélène Houde  
Appuyé par Jacques Boisvert

De procéder en régie pour le balayage de la rue Principale et de refacturer les coûts au ministère des Transports.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-08-157

#### **(13) Travaux 2018 - voirie et entretien terrain**

Considérant que le conseil municipal doit procéder à plusieurs travaux d'entretien de ses routes et de ses terrains ;

Considérant que des estimations de coûts ont été préparées par l'employé aux travaux publics;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard  
Appuyé par Hélène Houde

De faire exécuter les travaux suivants pour un montant estimé total de 48 281 \$ plus taxes et sont payés à même le fond général ; certains travaux sont toutefois admissibles aux Programmes d'aide à la voirie locale :

- Creusage de fossé et réparation d'un ponceau sur le chemin Desalliers avec Fabrication CL (machinerie)  
estimation à 1276 \$ plus taxes
- Aménagement d'une entrée aux boîtes postales de la rue Principale avec Fabrication CL (machinerie) et Excavation Desrosiers (matériaux)  
estimation à 2080 \$ plus taxes
- Drainage du terrain des loisirs avec Entreprise Laporte (matériaux) Fabrication CL (machinerie)  
estimation à 2735 \$ plus taxes
- Nettoyage de fossé sur le rang Sud et le rang Ste-Anne avec Les entreprises Laporte ou Excavation G. Desrosiers (selon leur disponibilité)  
estimation à 8640 \$ plus taxes
- Rechargement du chemin Desalliers et du Petit-Ste-Anne avec Excavation G. Desrosiers  
estimation jusqu'à 6000 \$ plus taxes
- Élagage petit Saint-Anne avec Transport J.F. Belhumeur inc.  
estimation à 6000 \$



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

- Refaire la façade du dôme au 1971 Principale avec Rona Piette (matériaux) estimation à 1550 \$ plus taxes
- Remplacement de ponceaux intersection de la rue des Érables avec Les entreprises Laporte ou Excavation G. Desrosiers (selon leur disponibilité) Béton provincial (et / ou Casaubon) (matériaux) estimation à 20 000 \$ plus taxes (sans pavage)

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

2018-08-158

##### **(14) Projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de Lanaudière**

Considérant que le Ministère du Développement durable de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) contribue à la réalisation d'un projet d'étude sur les eaux souterraines de la région de Lanaudière ;

Considérant que ce projet vise au développement de partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire afin de favoriser une saine gestion des ressources ;

Considérant que ce projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) sera réalisé par l'UQAC ;

Considérant qu'une partie importante des données nécessaires à la réalisation de ce projet sont propriétés des municipalités des MRC de Matawinie, Montcalm, l'Assomption et D'Autray ;

Considérant que ces données seront intégrées dans une base de données à référence spatiale permettant l'élaboration des livrables demandés par le MDDELCC dans le cadre du PACES ;

Considérant que mettre ces résultats et rapports à la disposition du CERM peut occasionner une charge de travail importante pour la municipalité ;

Considérant que les droits d'utilisation et de diffusion des données doivent être détenus par le Centre d'étude sur les ressources minérales (CERM) de l'UQAC pour permettre la mise à disposition de la base de données, et des produits résultants, à l'ensemble des partenaires du projet et du Gouvernement du Québec ;

##### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Patrick Pilon

Que la municipalité de Saint-Norbert accorde, au CERM de l'UQAC, les droits d'utilisation et de diffusion des données et rapports transmis dont elle possède les droits ;

Qu'elle accorde également les droits d'utilisation et de diffusion des données déposées aux ministères et organismes;

Que ces droits sont exclusifs au PACES et ne peuvent être utilisés qu'à des fins de recherche;

Qu'aucune utilisation commerciale des données n'est autorisée.





*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-08-159

#### **(15) Dragage de l'étang de la rivière Bonaventure**

Considérant la résolution #2017-09-213 adoptée le 11 septembre 2017 qui mettait de côté le projet de dragage de l'étang de la rivière Bonaventure dans l'attente d'attacher le financement du projet vu les compensations et droits exigés ;

Considérant que la compensation financière au fond vert ne serait plus exigée ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Jacques Boisvert

Que le conseil municipal de Saint-Norbert demande à Stéphane Allard, ingénieur et agronome au Service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de D'Autray, de poursuivre le mandat qui lui avait été octroyé par la résolution #2017-06-149 le 12 juin 2017 ;

Que les travaux soient payés à même les surplus accumulés non affectés.

Monsieur le maire demande le vote. Cédric Tremblay et Lise L'Heureux vote contre.

La résolution est adoptée à la majorité des membres du conseil présents.

### URBANISME

REPORTÉ

#### **(16) Demande en dérogation mineure – 1930 rue Principale**

Ce sujet est reporté à la séance de septembre.

2018-08-160

#### **(17) Accusé réception – plainte concernant la nuisance d'une roulotte**

Considérant que Mme Chantal Rose et M. Michel Vincent ont adressé à la Municipalité une plainte concernant la présence d'une roulotte considérée par les requérants comme une nuisance ;

Considérant qu'actuellement la réglementation en vigueur ne permet pas d'intervenir pour faire cesser la situation ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Hélène Houde

Que le conseil municipal accuse réception de la plainte et entend discuter avec le service d'aménagement de la MRC de D'Autray pour tenter de trouver une solution à cette situation.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

### LOISIR ET CULTURE

2018-08-161

#### **(18) Coordination du déroulement des marchés fermiers**

Considérant que la municipalité a mandaté Mme Hélène Blondin sous la résolution # 2018-03-055 pour coordonner le marché fermier 2018 (avant-marché) au montant forfaitaire de 750 \$ ;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

Considérant que la municipalité souhaitait confier la coordination du déroulement de chacun des marchés fermiers à la personne engagée pour l'ouverture de l'église au cours de l'été ;

Considérant que nous n'avons reçu aucune candidature pour ce poste et que Mme Blondin se voit dans l'obligation de coordonner le déroulement des marchés pour les quatre vendredis de l'été où se tiennent le marché ;

Considérant que Mme Blondin a transmis une facture à la municipalité pour la coordination du 1<sup>er</sup> marché au montant de 250 \$ et informe le conseil qu'une facture du même montant suivra pour chacun des marchés subséquents ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert  
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal accepte la facture de Mme Blondin et autorise la direction générale à produire le chèque ; est favorable à la même procédure pour les trois marchés subséquents.

Monsieur le maire demande le vote. Cédric Tremblay déclare son intérêt particulier pour cet objet; il n'a pas participé aux délibérations, n'a pas voté et n'a pas tenté d'influencer. La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2018-08-162

#### **(19) Élagage d'assainissement de deux arbres à L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland**

Il est proposé par Patrick Pilon  
Appuyé par Lise L'Heureux

Que le conseil mandate ArboriPlus pour effectuer un élagage d'assainissement de deux arbres à L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland au montant de la soumission # 0005, soit 1300 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

#### **AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS**

2018-08-163

#### **(AJOUT) Projet pour L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland**

Considérant que le comité pour L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland a terminé le montage d'un projet pour ledit Espace ;

Considérant que le coût du projet est d'un peu plus de 500 000 \$ ;

Considérant que la municipalité souhaite recevoir une subvention pour sa réalisation ;

Considérant que le comité a transmis la documentation aux élus ce jour ;

Considérant que le conseil municipal renonce au délai prévu à l'article 148 du Code municipal relatif à la disponibilité de toute documentation utile à la prise de décision au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance ;

#### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par Jacques Boisvert



Municipalité  
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT  
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 août 2018

Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal autorise le comité pour L'Espace culturel Jean-Pierre Ferland à déposer le projet aux autorités compétentes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

**(20) PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-08-164

**(21) Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Hélène Houde

Que la séance soit levée à 20h30.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

---

**Michel Lafontaine**  
Maire

---

**Diane Desjardins**, directrice générale  
secrétaire-trésorière par intérim

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

**Michel Lafontaine**, maire